Résolution sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie au Nicaragua

2019/2978(RSP) - 19/12/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 560 voix pour, 12 contre et 43 abstentions, une résolution sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie au Nicaragua. Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune déposée par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

Les défenseurs des droits humains et autres détracteurs du bilan du gouvernement nicaraguayen en matière de droits humains sont de plus en plus souvent la cible de menaces de mort, d'intimidations, de campagnes de diffamation en ligne, de harcèlement, de surveillance, d'agressions et de persécutions judiciaires.

Selon les rapports, plus de 80 000 personnes ont été contraintes de quitter le Nicaragua en raison de la crise actuelle, et la répression dans le pays s'est intensifiée.

Le Parlement a exprimé sa solidarité avec la population nicaraguayenne et condamné toutes les actions répressives du gouvernement nicaraguayen, en particulier les morts ainsi causées, la restriction généralisée de la liberté d'expression, de réunion et de manifestation, l'interdiction des organisations non gouvernementales et de la société civile, l'expulsion des organisations internationales du pays, la fermeture des médias et les agressions contre ceux-ci, les limitations du droit à l'information et l'expulsion des étudiants des universités.

Le gouvernement nicaraguayen est instamment prié de mettre fin à la répression persistante de la dissidence et au schéma actuel d'arrestations arbitraires, de torture et de violence sexuelle, de s'abstenir de criminaliser, de persécuter et d'attaquer les défenseurs des droits de l'homme, les opposants politiques, les familles des victimes et toute autre voix dissidente, et de démanteler immédiatement les forces paramilitaires opérant dans le pays.

Dans ce contexte, les députés ont demandé :

- des enquêtes rapides, impartiales, transparentes et approfondies sur les violences ;
- la libération immédiate de toutes les personnes détenues arbitrairement et l'abandon de toutes les charges retenues contre elles, ainsi que le respect de leurs garanties juridiques fondamentales ;
- que les responsables de violations des droits de l'homme et d'atteintes à la démocratie et à l'État de droit soient tenus de rendre des comptes ;
- que des soins médicaux adéquats soient fournis à tous les détenus ;
- un examen indépendant des condamnations et des peines en vue de réformer le système judiciaire;
- la restitution des biens confisqués et la restauration des licences suspendues des organes de presse.

Le Parlement s'est félicité de la décision du Conseil d'adopter le cadre pour des mesures restrictives ciblées à l'encontre des responsables de violations des droits de l'homme et d'abus et pour la répression de la société civile et de l'opposition démocratique au Nicaragua. Il a invité les États membres à se mettre rapidement d'accord sur la liste spécifique des personnes et entités à sanctionner, y compris le Président et le Vice-président.

Les députés ont souligné la nécessité de garantir les libertés politiques et civiles de tous les Nicaraguayens, le retour des personnes en exil, le retour des organisations internationales et la coopération

avec celles-ci, le rétablissement de la personnalité juridique des organisations de défense des droits de l'homme et la mise en place d'un processus électoral crédible, avec un Conseil suprême électoral réformé qui garantirait des élections immédiates, équitables et transparentes, avec la présence d'observateurs internationaux.

Le Parlement a également appelé :

- le vice-président/haut représentant et la délégation de l'UE au Nicaragua à suivre de près l'évolution de la situation dans le pays et à continuer à s'attaquer aux problèmes des droits de l'homme qui touchent les prisonniers, les étudiants, les manifestants, les familles des victimes et les journalistes ;
- la Commission à veiller à ce que son aide à la coopération renforce son soutien à la société civile, notamment aux défenseurs des droits de l'homme, et à ce qu'elle ne contribue en aucune façon aux politiques répressives actuelles des autorités nicaraguayennes ;
- à l’envoi d’une délégation du Parlement au Nicaragua dès que possible afin de reprendre le suivi de la situation dans le pays.